

Beaucoup de citoyens intéressés, un panel d'experts complet pour un débat animé

Conférence sur les marnières

La commune de Doudeville a organisé une rencontre où se sont retrouvés habitants, maires, spécialistes et associations afin de parler d'un sujet qui concerne en premier lieu le pays de Caux, à savoir les marnières et leurs risques.

La salle d'Honneur de la mairie était presque trop petite vendredi dernier, à l'occasion d'une conférence sur les marnières. Elle était organisée par la municipalité, plus précisément par Gisèle Cuadrado, adjointe, et Louis Lecomte, président de l'association pour la protection du patrimoine de Doudeville.

Comme l'a fait remarquer le maire, Erick Malandrin, dans son allocution de bienvenue, le thème de la soirée avait tout pour attirer les foules, « *puisque'il s'agissait de répondre aux questions que soulève l'omniprésence des marnières dans le sous-sol cauchois* ». Les organisateurs avaient réuni pour cela cinq spécialistes. Leur objectif commun, résumé par Gisèle Cuadrado: apporter une information à jour, précise et claire sur ce sujet qui prête à polémiques. En effet, le risque d'effondrement de ces cavités souterraines suscite des craintes et crée des contraintes en matière d'urbanisme.

Premier tour de table

Pour Louis Lecomte, animateur de la soirée, « *les marnières font partie, au même titre que les*

clos-masures, de l'héritage laissé par nos ancêtres. Elles sont deux facettes complémentaires de la façon dont nos prédécesseurs ont conçu et modelé leur environnement ». La géologue Céline Bourlier rappelait d'ailleurs que « *marne* », en Cauchois, désigne simplement la craie extraite du sous-sol et répandue dans les champs pour corriger l'acidité du sol. Quant à Patrick Monville, agriculteur et spéléologue, qui possède deux marnières dans son clos-masure de Thérouldeville, il passionne l'auditoire par sa connaissance intime des marnières, et l'étonne par sa façon détendue de les considérer.

Le rôle de l'Etat

Alexandre Herment et Arnaud Quiniou, du service Ressources, milieux, territoires de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), ont précisé les règles qui s'imposent aux collectivités locales et aux particuliers. Après une longue période pendant laquelle les cavités ont été « oubliées », et le risque qu'elles représentent négligé, on assiste depuis une vingtaine d'années



Un public fort nombreux

à un retour en force de la réglementation dont ils exposent les grandes lignes. Isabelle Enard-Bazire, avocate au barreau de Rouen, a évoqué les conflits qui peuvent naître de cette abondance de règles (différentes dans l'Eure et la Seine-Maritime, alors que les deux départements relèvent de la Cour de Rouen). Une autre difficulté en la matière vient du fait que toute la procédure repose sur

la notion de « *faute* », qui n'est pas facile à établir et peut n'être guère pertinente.

Questions du public

De nombreux maires, responsables d'associations et habitants, ont interrogé les experts sur le rôle des bureaux d'études chargés de recenser les « *indices de cavités* », sur la difficulté à faire modifier

leurs conclusions lorsqu'elles apparaissent erronées et sur le coût très élevé des vérifications sur le terrain. En réponse à une question sur les méthodes « *non invasives* » de détection des cavités, Céline Bourlier, soulignait qu'à ce jour « *elles sont inopérantes en pays de Caux à cause de l'épaisseur de la couche d'argile qui recouvre la craie du sous-sol. Seules sont fiables les investigations directes telles que décapages et sondages* ». Le mot de la fin revenait à Alexandre Herment qui confiait que « *les indices de cavités sont si nombreux (44 000 en Seine-Maritime) que la seule solution est de vivre avec, tout en limitant le plus possible les conséquences néfastes de leur existence* ». Une fiche résumant les règles appliquées par la DDTM est disponible à la mairie.

La prochaine conférence

Ce vendredi 2 novembre, à 20h30, à la salle Bel-Horizon de Gonzeville, conférence sur l'énigme de l'origine de l'expression « *clos-masure* » enfin résolue, animée par Louis Lecomte.